

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 Septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 Septembre 2024. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VINCENT Michel, **Excusés :** BARBIER Daniel, CLAVEL Eric, FONGARO Laurent, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, MOREAU Alain (pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, VENUAT Eric, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Bornet C.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** THEVENET Pascal **En exercice : 44. Présents : 26. Votants : 30**

### 4. Affaires Générales : Création d'un poste du cadre d'emplois des Agents de maîtrises au Service Déchets Ménagers – Rapporteur : R. ROY

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07 Juin 2024,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade,

Considérant que l'agent est promu au grade supérieur suite à examen professionnel et à promotion interne au sein de la collectivité et conformément aux lignes directrices de gestion.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, pour créer :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise suite à promotion interne,

Les suppressions des postes seront soumises au vote lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire du 10 décembre, après avis du Comité Social Territorial.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- **Modifier le tableau des effectifs** comme exposé ci-dessus, à compter du 01 octobre 2024

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

**Fait à Decize, le 24 Septembre 2024**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 26/09/2024  
Et de la publication le 26/09/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY